

170424-16

Parking sur le petit parc au coin de la rue Goor et Spinois ?

Question de Monsieur le conseiller Luc PARMENTIER

Il me revient que le SPW « Direction des routes Charleroi » aurait décidé de transformer le petit parc au coin de la rue Goor et de la rue Spinois en un parking pour les fonctionnaires wallons travaillant dans les bureaux du SPW à la rue Spinois.

Cette décision du SPW aurait été prise en réaction à la mise en zone blanche de stationnement des rues Spinois et Goor.

Des géomètres sont d'ailleurs en train de « mesurer » le terrain !

Il me semblait que notre Métropole prônait l'installation en fonction des besoins d'un quartier d'une aire de jeux à moins de 500 mètres des habitants.

La suppression du seul « espace vert » du quartier de Montignies Neuville ne semble pas suivre cette ligne de conduite.

Madame l'Echevine pourrait-elle me faire part de la position de la Ville de Charleroi et de son Bouwmeester et sur ce projet ?

Des alternatives sont-elles possibles ?

Réponse de Madame l'Echevine Ornella CENCIG

La parcelle de terrain, objet de votre question, et se situant dans la zone de dégagement du Ring (R9), appartient bien au SPW.



Au moment de rédiger cette réponse, il semble qu'aucune demande de permis n'ait été déposée par la Région Wallonne afin d'y aménager une aire de stationnement.

Si tel devait être le cas, de par le statut du demandeur (autorité publique), sur pied de l'article 127 du CWATUP, la décision quant à cette demande de permis serait de la compétence du Fonctionnaire Délégué.

La Ville de Charleroi, par le biais de son Collège Communal, serait amenée à rendre un avis préalable.

Sans préjuger de l'avis qui serait, s'il échoit, rendu par le Collège, la transformation de cette parcelle en zone de stationnement ne correspond pas à la volonté du Bouwmeester et de l'actuelle majorité de préserver, favoriser voire étendre les espaces verts présents sur notre territoire.

L'administration de l'urbanisme de Charleroi restera particulièrement attentive à toute information officielle qui lui parviendrait quant à une demande de permis visant la transformation de cette aire de rencontre et de détente en un parking.